

## Section 23

# Organisation, expression, évolution des génomes

## Critères

NB : Ces critères sont ouverts, non exclusifs, non hiérarchisés et non strictement cumulatifs.

### Evaluation des unités, et participation aux évaluations HCERES

La section porte un regard intégré sur l'activité des unités et des chercheurs CNRS qui y contribuent, offrant ainsi une perspective originale et comparative des unités au plan national. La section intègre ainsi l'évaluation du Hcéres dans sa propre analyse scientifique, sans la dupliquer, ce qui permet d'assurer le maximum de richesses à l'évaluation des unités. La section s'appuie en particulier sur ses représentants ingénieurs, techniciens et personnel administratif (ITAs, élus C) pour évaluer l'ensemble des métiers de la recherche au sein des unités.

Les critères utilisés (non hiérarchisés) sont :

- Qualité de la production scientifique
- Compétitivité dans le contexte international
- Originalité, innovation des thèmes étudiés et des projets
- Stratégie mise en œuvre (adéquation entre méthodologies utilisées et but recherché)
- Aptitude à intégrer les nouvelles approches et la capacité d'évolution
- Dynamique collective des équipes au sein de l'unité
- Rôle stratégique, rayonnement intellectuel, spécificité des thématiques et compétences de l'unité sur le plan européen, national et régional.

### Recrutement, avancement de grade et évaluation des chercheurs

Dans tous les cas, la qualité de l'activité des chercheurs sera évaluée en cherchant à intégrer les éléments suivants qui s'appliquent à l'activité passée comme aux projets (ordre non hiérarchisé) :

- Qualité de la production scientifique. Les publications en auteur principal (premier ou dernier selon le grade) durant les différentes étapes de leur carrière (doctorat, post-doctorat) joueront un rôle prépondérant.
- Originalité, innovation des thèmes étudiés
- Compétitivité dans le contexte international
- Collaborations
- Stratégie mise en œuvre (adéquation entre méthodologies utilisées et but recherché, faisabilité dans le contexte local)
- Mobilité (thématische ou géographique)
- Adéquation avec les thématiques de la section

### Recrutements CRCN

La section s'attachera à apprécier au mieux les potentialités du candidat (maturité scientifique, autonomie, culture scientifique) et sa contribution au travail produit. En particulier, le candidat devra avoir fait la preuve de sa productivité personnelle. La production scientifique devra être en proportion avec la durée de l'activité de recherche. Ainsi, selon l'expérience de recherche des candidats, l'autonomie (rôle moteur dans les projets réalisés et proposés) et la capacité d'encadrement d'étudiants pourront être des critères importants.

### Recrutements DR2

L'accent sera mis sur l'aptitude du candidat à encadrer et animer une thématique de recherche sur un projet scientifique original, cohérent et ambitieux, et dépassant ses propres travaux. La prise de risque scientifique depuis le début de la carrière, l'expérience d'encadrement d'étudiants/chercheurs, l'obtention de contrats institutionnels et/ou industriels permettant de démontrer la prise d'autonomie du candidat, la participation à des enseignements et la publication d'articles de revue ou de chapitres d'ouvrage seront autant d'éléments positifs pris en compte. En règle générale, la qualité et l'originalité des articles publiés seront l'élément déterminant. Il est attendu que le rôle de moteur dans les projets de recherche se manifeste par la position d'auteur senior. En raison de la disparité des thèmes de recherche et des journaux scientifiques rattachés à la section, le nombre des articles publiés et leur impact «mesuré» (citation index) ne seront qu'un des indicateurs de la qualité des travaux des candidats.

## **Avancement Hors Classe**

Les critères pour l'avancement Chargé de Recherche Hors Classe s'appuieront sur les critères de recrutement des chercheurs Chargés de Recherche Classe Normale, tout en prenant en considération les acquis de l'expérience professionnelle.

### **Avancement DR1**

En règle générale, le critère prépondérant est celui de la contribution scientifique du candidat. Les autres critères représentent des facettes très importantes de l'activité des DR et seront prises en considération. Cependant, ils ne sauraient se substituer au critère de contribution scientifique.

#### **Contribution scientifique**

Qualité des contributions scientifiques : articles originaux (qualité, nombre, rang dans la liste des auteurs), séminaires et conférences invités. Impact dans le domaine (travaux précurseurs, parcours scientifique des étudiants et post-docs encadrés). Cohérence, originalité et ambition du programme de recherche. Participation à des programmes internationaux et à des éditoriaux de revues scientifiques.

#### **Enseignement, Formation, Diffusion**

Enseignement, organisation/participation à des ateliers, écoles thématiques ou colloque internationaux, livres ou chapitres d'ouvrages sur invitation, actions de vulgarisation scientifique et documents grand public, mise en place de collaborations.

#### **Responsabilités collectives et management de la recherche**

Évolution au cours de la carrière des responsabilités d'encadrement et d'administration de la recherche. Activités d'expertise de programmes scientifiques nationaux et internationaux. Obtention de contrats de recherche (nationaux, internationaux).

#### **Valorisation et transfert technologique**

Obtention de contrats de recherche industriels. Dépôt de brevets (à pondérer selon la structure de rattachement).

*La section appréciera des rapports d'activité synthétiques, mieux à même de faire ressortir les qualités scientifiques du dossier. Elle recommande l'utilisation de la trame fournie sur le site d'évaluation, tout en limitant la description des activités de recherche à 5 pages maximum pour un rapport à mi-vague (2,5 ans d'activité) et à 10 pages maximum pour un rapport à vague (5 ans).*

*Les qualités de concision seront également appréciées pour les candidatures à un avancement, avec une synthèse des activités de recherche en 10 pages maximum quel que soit le type d'avancement (hors CV et liste des productions). Il est recommandé que la liste des productions scientifiques sépare les articles de recherche et les articles de revue, en soulignant le nom du candidat et en indiquant le cas échéant s'il ou elle est auteur correspondant. Il serait aussi souhaitable que les étudiants encadrés signataires des articles soient clairement indiqués.*